

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-BASE-20-10-07/09/2016

Date de publication : 07/09/2016

BA - Base d'imposition - Régimes réels d'imposition - Principes généraux

Positionnement du document dans le plan :

[BA - Bénéfices agricoles](#)

[Base d'imposition](#)

[Titre 2 : Régimes réels d'imposition](#)

[Chapitre 1 : Principes généraux](#)

La détermination de la base d'imposition des exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition s'effectue en tenant compte de principes généraux.

Ce chapitre présente :

- les dispositions générales applicables pour déterminer la période d'imposition et le bénéfice imposable (section 1, [BOI-BA-BASE-20-10-10](#)) ;
- les dispositions particulières à la prise en compte des immobilisations (section 2, [BOI-BA-BASE-20-10-20](#)).